

République Française  
Département Loire-Atlantique  
Marsac-sur-Don

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	17

L'an 2021, le 29 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/04/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 13
Contre : 4
Abstention : 0

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Le : 04/05/2021  
Et  
Publication ou  
notification du :

Absent(s) : M. NAËL Benoît

**A été nommée secrétaire** : Mme FIOT Nathalie

2021\_021 – Approbation du compte administratif du budget communal 2020

Le compte administratif du budget communal 2020 s'établit comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	208 426,44
	Recettes	242 309,00
	Résultat/solde	33,882,56
Reste à réaliser	Dépenses	-
	Recettes	-
	Solde	-
Report 2019	Excédent	50 760,75
	Déficit	
<b>Résultat 2020</b>	<b>Excédent</b>	<b>84 643,31</b>
	<b>Déficit</b>	

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	853 398,92
	Recettes	1 215 112,03
	Résultat/solde	361 713,11
Reste à réaliser	Dépenses	-
	Recettes	-
	Solde	-
Report 2019	Excédent	58 859,23
	Déficit	
<b>Résultat</b>	<b>Excédent</b>	<b>420 572,34</b>
	<b>Déficit</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

D'APPROUVER le compte administratif du budget communal 2020 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/05/2021



Le Maire

Hervé De TROGOFF